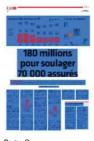
# Le Nouvelliste

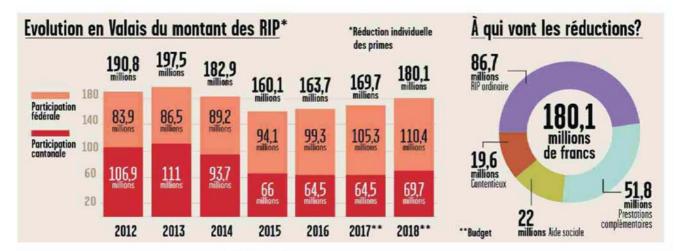
Le Nouvelliste 1950 Sion 027/ 329 75 11 www.lenouvelliste.ch Genre de média: Médias imprimés Type de média: Presse journ./hebd Tirage: 37'826 Parution: 6x/semaine



Page: 2 Surface: 113'962 mm<sup>2</sup>



Ordre: 1095432 N° de thème: 999.099 Référence: 67918464 Coupure Page: 1/3



# 180 millions pour soulager 70 000 assu

PRIMES 2018 Avec une enveloppe de 180,1 millions de francs - dont 110 millions fournis par Berne l'Etat du Valais va aider 19% de la population. Juste de quoi compenser la hausse des primes.

#### PAR PASCAL.GUEX@LENOUVELLISTE.CH

pulation «de condition écono- mois pour la prime adulte). mique modeste». La même pro- Cette manne supplémentaire droit à une réduction de primes 2017.

Des réductions de 5 à 68%

valaisans vont pouvoir se parta- lions de ces subventions propo- en 2018. La majorité d'entre elger les 180,1 millions de francs sée par le Conseil d'Etat et ac- les - environ 50 000 assurés alloués à titre de réduction in- ceptée par le Grand Conseil au seront des bénéficiaires dits ordividuelle des primes! Le Dé- début de ce mois servira donc dinaires, à savoir des personnes partement de la santé, des affai- exclusivement à compenser et familles dont les revenus res sociales et de la culture a l'explosion des primes d'assu- sont insuffisants pour assumer prévu de donner un coup de rance maladie en 2018 (+5,9 %, l'entier de la charge que reprépouce financier à 19% de la po- en moyenne ou 24 francs par sentent les primes sur leur bud-

portion qu'en 2015, 2016 et permettra ainsi tout juste de maintenir le nombre de bénéficiaires de subsides au niveau des années précédentes. Près de 70 000 personnes toucheront

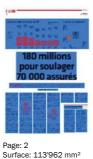
L'an prochain, 70 000 assurés L'augmentation de 10,4 mil- ainsi une réduction de primes get. «Ces personnes auront





## Le Nouvelliste

Le Nouvelliste 1950 Sion 027/ 329 75 11 www.lenouvelliste.ch Genre de média: Médias imprimés Type de média: Presse journ./hebd Tirage: 37'826







Référence: 67918464 Coupure Page: 2/3

#### 20 000 bénéficiaires touchent une aide sociale ou des prestations complémentaires."

VICTOR FOURNIER CHEF DU SERVICE DE LA SANTÉ

de 5% à 68% en fonction de leur revenu», précise la cheffe du Département, Esther Waeber-Kalbermatten.

Une famille avec trois enfants dont le revenu annuel déterminant pour le droit aux subsides est de 69 000 francs bénéficiera par exemple d'une réduction de 50% de ses primes d'assurance maladie. «Les 20 000 autres bénéficiaires de subsides seront les personnes qui touchent l'aide sociale ou des prescomplémentaires tations l'AVS/AI. Ils obtiennent une réduction équivalente à 100% de la prime de référence», détaille Victor Fournier, chef du Service de la santé publique.

#### A gauche comme à droite, des regrets

Une solution de toute façon insatisfaisante aux yeux d'Emmanuel Amoos. Le député de l'AdG/LA avait défendu devant le Grand Conseil un amendement réclamant une rallonge de 30 millions de francs pour augmenter ce tronc commun qui n'a cessé de perdre de la substance. «12 millions en 2014, 30 millions en 2015: aujourd'hui, ce sont 21 000 personnes qui n'ont plus droit à ce soutien», constate l'élu de gauche. Qui prône un sérieux de coup de frein «à l'arrosage des autres mesures d'aide». A

ses yeux, il est inadmissible que de gros revenus continuent de toucher une aide mensuelle de 300 francs par enfant. «Cet argent pourrait être redistribué à ceux qui en auraient bien besoin pour assumer le paiement de leurs Maintenant il va falloir trouver primes d'assurance maladie.» d'autres moyens pour ne plus ment de mise à droite. Le coprésident de l'UDC, Jérôme Desmeules, s'était battu lors de la même session du Parlement pour obtenir une rallonge de 25 millions. Avec le même résultat négatif au final. «Le canton va mettre 50 millions de francs en 2018 et plus d'un milliard au final, dans le renflouement de la caisse de pension des fonctionnaires. C'est énorme. L'UDC a



### La hausse de 10 millions ne compensera pas entièrement la hausse des primes."

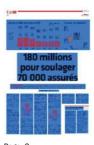
JÉRÔME DESMEULES

proposé de garder la moitié de cette somme pour financer une hausse des subsides, ce que même la gauche a refusé. Au final, la hausse de 10 millions du canton ne compensera pas entièrement la hausse des primes et les Valaisans se retrouvent à payer encore plus.» Président de la Commission de la santé qui avait plus modestement demandé sans plus de

succès une hausse supplémentaire de 4 millions du budget dévolu à ce poste, Julien Dubuis salue tout de même le geste du canton. «Nous aurions souhaité un peu plus, mais 10 millions c'est déjà bien. Le mécontentement est égale- charger les assurés, revoir le système dans sa globalité afin de contenir ces importantes hausses de primes à répétition que les hausses de subsides ne peuvent plus compenser.»



Le Nouvelliste 1950 Sion 027/ 329 75 11 www.lenouvelliste.ch Genre de média: Médias imprimés Type de média: Presse journ./hebd. Tirage: 37'826 Parution: 6x/semaine







Ordre: 1095432 N° de thème: 999.099 Référence: 67918464 Coupure Page: 3/3

## Ce qu'il faut savoir pour obtenir une réduction de prime

- Les bénéficiaires sont déterminés automatiquement sur la base des données fiscales 2016. Ils seront avisés personnellement au mois de février 2018.
- Les assurés qui ont connu un changement dans leur situation familiale (mariage, naissance, divorce, décès, etc.) ou financière (retraite, fin de droit au chômage, etc.) en 2017 doivent adresser une demande spéciale de réduction des primes à la Caisse de compensation du canton du Valais, s'ils veulent pouvoir obtenir un subside en 2018. Leur demande fera alors l'objet d'une évaluation spéciale.
- Les personnes imposées à la source, ainsi que les jeunes de 18 à 20 ans qui n'ont plus le même domicile fiscal et légal que leurs parents, peuvent présenter une demande spéciale avant fin décembre 2018 pour bénéficier d'une réduction de primes. - La réduction individuelle des primes permet d'aider les assurés de condition économique modeste à payer leurs primes d'assurance maladie. Elle est imposée par la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal). - Plus d'infos sur www.vs.ch/sante > rubrique

assurance-maladie.

**◇ ARGUS** DATA INSIGHTS®